
AMÉNAGEMENT

18 juillet 2018

Pierre Jarlier, nouveau président du Cerema, se dit confiant dans l'avenir de l'établissement

Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour et vice-président de l'AMF, a été élu vendredi 13 juillet à la présidence du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Après plusieurs mois de fortes turbulences, le Cerema espère maintenant pouvoir « *engager une nouvelle étape de son développement* ».

Le Cerema est né en 2014 de la fusion de plusieurs établissements publics dont le Certu (Centre d'études sur les réseaux, les transports et l'urbanisme) et les Cete (Centres d'études techniques de l'équipement). Pierre Jarlier en avait d'ailleurs été, à l'époque, le tout premier président (lire *Maire info* du 21 mai 2014). Depuis, l'établissement a traversé une passe très difficile, après l'annonce par le gouvernement de coupes budgétaires importantes et celle de la fermeture de sa délégation d'Île-de-France : le 5 octobre 2017, son président Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne, claquait la porte avec fracas en dénonçant « *la recherche quasi obsessionnelle d'économies du gouvernement* » et en déclarant refuser d'être « *le fossoyeur du Cerema* ». L'AMF avait alors affiché son soutien à Gaël Perdriau (lire *Maire info* du 9 octobre 2017). Peu après, c'était le directeur général de l'établissement qui démissionnait à son tour.

Petit à petit, les choses semblent rentrer dans l'ordre, avec la nomination d'un nouveau directeur général, Pascal Berteaud, en mai dernier, et donc, la semaine dernière, l'élection de Pierre Jarlier, jusqu'alors représentant de l'AMF au conseil d'administration de l'établissement.

Interrogé hier par *Maire info*, le maire de Saint-Flour explique « *ne pas méconnaître évidemment les difficultés et le fait que le Cerema n'échappe pas aux contraintes budgétaires* ». S'il a accepté la présidence du Cerema « *en toute connaissance de cause* », il affirme néanmoins que « *ce n'est pas pour diriger un établissement qui se ferait hara-kiri* ». « *Toutes les préoccupations qui émergent au sein de l'opinion publique comme au sein des collectivités placent le Cerema comme partenaire incontournable du développement durable* », estime Pierre Jarlier. Pour lui, « *nous sommes à un moment où l'État comme les collectivités ont un besoin aigu d'une ingénierie territoriale de grande qualité et d'experts dans les domaines qui sont ceux du Cerema* ». L'établissement intervient en effet sur des problématiques « *extrêmement transversales* » (mobilité, risques naturels, urbanisme, infrastructures, aménagement), et les collectivités « *ont un réel besoin en ingénierie dans tous ces domaines* ».

Pierre Jarlier se réjouit de travailler avec Pascal Berteaud, qu'il connaît bien pour avoir déjà travaillé avec lui à l'époque où ce dernier était directeur de l'eau et où le maire de Saint-Flour était rapporteur pour avis de la loi sur l'eau. « *Nous formerons un binôme très complémentaire* », se réjouit Pierre Jarlier.

Le nouveau président du Cerema se donne donc pour mission prioritaire « *de mieux faire connaître les partenariats possibles entre les collectivités et le Cerema* », et de démontrer que celui-ci peut être « *un véritable partenaire du bloc communal en termes d'ingénierie territoriale* ».

L'avenir du Cerema en question ?

Reste à savoir dans quel cadre interviendra le Cerema à l'avenir. Car depuis plusieurs mois, la pérennité même de l'établissement est en question. Va-t-il continuer d'exister, en tout cas sous cette forme, après la création de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) ? On sait en effet que le président de la République, Emmanuel Macron, souhaite que cette agence intègre, voire remplace, « *un certain nombre d'agences qui se*

sont parfois multipliées ». Mais lesquelles ? Depuis ces déclarations, un bon nombre d'établissements (le Cerema, l'Ademe, l'Anah ou l'Anru, par exemple) se sentent visés. On sait depuis la semaine dernière qu'il n'y aura pas de débat parlementaire sur la création de l'Agence nationale de cohésion des territoires, puisque, à la surprise générale, le gouvernement a sorti de sa manche le 12 juillet un amendement au projet de loi Élan, au Sénat, prévoyant la création de l'ANCT... par ordonnance ! Cette ordonnance fixera, sans débat au Parlement ni passage en Cnen, notamment les règles de gouvernance de cette agence et le nombre d'élus locaux qui siégeront dans son conseil d'administration.

L'ordonnance précisera, détaille l'amendement, « *les établissements publics* » qui seront « *soit intégrés à l'agence soit associés à l'exercice de ses missions* ». Qui sera « *intégré* », qui sera « *associé* » ? L'éventuelle intégration de certains établissements existants se traduira-t-elle par des mutualisations et des suppressions de postes – autrement dit, sera-t-elle l'occasion pour le gouvernement de faire de nouvelles économies ? Et au final, le service rendu aux collectivités par ces établissements sera-t-il amélioré ou diminué ? Il n'existe à ce jour aucune réponse à ces questions.

Pour Pierre Jarlier en tout cas, « *il ne faut pas être frileux* » : le Cerema aurait « *toute sa place* » au sein de l'ANCT, qui aura, pour lui, « *le rôle de fédérer les acteurs* ». Il n'y aurait donc « *aucune incompatibilité à s'y intégrer tout en restant un établissement autonome et en ayant sa propre organisation* ».

Réponse à ces questions, au maximum, « *six mois après la promulgation* » de la loi Élan – date limite, selon l'amendement gouvernemental, pour publier l'ordonnance.

Franck Lemarc